

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 419

20 février 2013

### SOMMAIRE

Amicale Pompjeeën Uewerdonwen, a.s.b.l. .....	20075	Gearbulk Navigation S.à r.l. ....	20098
Autoparts Holdings (Luxembourg) S.à r.l. .....	20096	Génie S.A. ....	20107
BIELES - Solar s.c. ....	20066	Godis Holdings S.à r.l. ....	20107
Brufinol S.A. ....	20066	Goodyear ....	20108
Butterfly Effect S.A. ....	20096	Goodyear Dunlop Tires Operations S.A. .....	20108
Carta Capital Investments II S.à r.l. ....	20097	Greenridge Property One S.à r.l. ....	20079
Central European Participation S.à r.l. ....	20072	Greenridge Property Two S.à r.l. ....	20079
Claudias Investments S.à r.l. ....	20097	Hussard 2B, S.à r.l. ....	20109
Couquelet International S.A. ....	20098	Jobe Holding S.à r.l. ....	20111
EBV s.à r.l. ....	20106	L'Occitane International S.A. ....	20092
EIRSP Investments S.à r.l. ....	20072	Mellon International Holdings S.à r.l. ....	20095
Euro Bioenergy Holdings S.à r.l. ....	20106	Principle Capital Holdings S.A. ....	20112
Eurobrazil Investments S.A. ....	20072	Samsonite Sub Holdings S.à r.l. ....	20079
European General Investments ....	20066	Sereco Ré S.A. ....	20080
FERBLA S.A., société de gestion de patri- moine familial ....	20074	Sinequanon Partners S.A. ....	20081
FERBLA S.A., société de gestion de patri- moine familial ....	20075	Socaem S.A. ....	20081
FHR Finance Luxembourg S.à r.l. ....	20073	Société Européenne de Presse S.A. ....	20080
Fiduciaire de l'Economie du Luxembourg S.A. ....	20073	Sofil S.à r.l. ....	20082
Finavo Holding S.A. ....	20087	Square Meter S.A. ....	20112
First Alma Commercial Investments S.à r.l. ....	20074	Supertrio S.A. ....	20084
Flagstone Reinsurance (Luxembourg) S.à r.l. ....	20074	Tamarind S.à r.l. ....	20085
FL Finance S.A. ....	20092	Tournesol Group S.à r.l. ....	20085
Flint Hills Resources Financing S.à r.l. ....	20106	TPL European Holdings S.à r.l. ....	20086
Futura II Holding ....	20082	UBS Global Solutions ....	20086
Gagfah S.A. ....	20075	WP Roaming I S.à r.l. ....	20086
		WP Roaming I S.à r.l. ....	20090
		WP Roaming V S.à r.l. ....	20090
		WP Roaming V S.à r.l. ....	20090
		Xasteria Capital S.à r.l. ....	20091
		Zurich Eurolife S.A. ....	20091

**BIELES - Solar s.c., Société Civile.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.  
R.C.S. Luxembourg E 4.558.

Je soussigné, Kauten Paul, gérant de la société civile "BIELES - Solar s.c." déposé le 26/08/2011 sous le n° d'immatriculation E 4558, déclare par la présente avoir reçu par Monsieur RICKAL Marcel demeurant à L-4467 Soleuvre, 75 rue de Limpach, associée dans l'installation photovoltaïque Bieles-Solar, une lettre nous faisant savoir son intention de céder ses parts dans la société (conformément à la Convention de la Société Civile, Article 14: Vente, cession ou transfert de parts sociales.)

La cession des parts a été fait le 1<sup>er</sup> janvier 2013, Le donataire est son fils, à savoir Monsieur RICKAL Fernand demeurant à L-4341 Esch-sur Alzette, 22 rue de Velletri.

Beckerich, le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Paul Kauten

Gérant

Référence de publication: 2013007503/17.

(130007490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Brufinol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R.C.S. Luxembourg B 157.456.

*Extrait du procès-verbal des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique en date du 27 avril 2012*

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Joseph WINANDY, Romain MANNELLI et Philippe AMAND, le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Joseph WINANDY, ainsi que le mandat de commissaire de Madame Marie-Claire CASTELLUCCI sont reconduits et viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2013

Luxembourg, le 06 décembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Joseph WINANDY

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013007504/16.

(130007631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**European General Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 94.997.

L'an deux mille douze, le treize décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

FIDUPAR, une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.296,

ici représentée par Madame Isabelle BASTIN, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme "EUROPEAN GENERAL INVESTMENTS" (la "Société"), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.997, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 912 du 5 septembre 2003.

II.- La partie comparante délibère selon l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), à un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,-) par l'émission de dix huit mille

(18.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), contre paiement en espèces, pour atteindre un total de dix-neuf mille (19.000) actions.

2. Souscription et libération.

3. Reclassification des dix neuf mille (19.000) actions en:

- 18.000 (dix huit mille) actions ordinaires;
- 100 (cent) actions de classe A;
- 100 (cent) actions de classe B;
- 100 (cent) actions de classe C;
- 100 (cent) actions de classe D;
- 100 (cent) actions de classe E;
- 100 (cent) actions de classe F;
- 100 (cent) actions de classe G;
- 100 (cent) actions de classe H;
- 100 (cent) actions de classe I; et,
- 100 (cent) actions de classe J, ayant toute une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Création d'un capital autorisé de maximum dix-neuf millions d'euros (EUR 19.000.000,-) par la création et l'émission de nouvelles actions.

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

7. Modification des articles 3 et 10 des statuts de la Société.

L'actionnaire unique, représenté comme indiqué ci-après, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,-) par l'émission de dix huit mille (18.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Souscription et Libération*

Les dix huit mille (18.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, sont souscrites par l'actionnaire unique pour un montant total d'un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-), intégralement affecté au capital social de la Société.

Les dix-huit mille (18.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution:*

L'actionnaire unique décide de créer plusieurs catégories d'actions et de reclasser les dix neuf mille (19.000) actions représentatives du capital social de la Société en:

- dix huit mille (18.000) actions ordinaires;
- cent (100) Actions de Classe A (les "Actions de Classe A");
- cent (100) Actions de Classe B (les "Actions de Classe B");
- cent (100) Actions de Classe C (les "Actions de Classe C");
- cent (100) Actions de Classe D (les "Actions de Classe D");
- cent (100) Actions de Classe E (les "Actions de Classe E");
- cent (100) Actions de Classe F (les "Actions de Classe F");
- cent (100) Actions de Classe G (les "Actions de Classe G");
- cent (100) Actions de Classe H (les "Actions de Classe H");
- cent (100) Actions de Classe I (les "Actions de Classe I"); et
- cent (100) Actions de Classe J (les "Actions de Classe J").

*Troisième résolution:*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,-) représenté par dix huit mille (18.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et par mille (1.000)

actions sous forme de dix classes d'actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, réparties comme suit:

- cent (100) Actions de Classe A (les "Actions de Classe A");
- cent (100) Actions de Classe B (les "Actions de Classe B");
- cent (100) Actions de Classe C (les "Actions de Classe C");
- cent (100) Actions de Classe D (les "Actions de Classe D");
- cent (100) Actions de Classe E (les "Actions de Classe E");
- cent (100) Actions de Classe F (les "Actions de Classe F");
- cent (100) Actions de Classe G (les "Actions de Classe G");
- cent (100) Actions de Classe H (les "Actions de Classe H");
- cent (100) Actions de Classe I (les "Actions de Classe I"); et
- cent (100) Actions de Classe J (les "Actions de Classe J");

chacune entièrement libérée.

Toutes les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H, les Actions de Classe I et les Actions de Classe J seront collectivement désignées comme les "Classes d'Actions" selon le cas, ou individuellement comme la "Classe d'Actions". Toutes les Actions Ordinaires et les Classes d'Actions seront désignées collectivement comme "Actions" selon le cas, ou individuellement comme "Action".

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) votant selon les règles de quorum et de majorité établies par les statuts ou par la loi. Toutes les résolutions concernant une réduction de capital social seront prises à la majorité des 2/3 (deux tiers) des votes des actionnaires.

#### Rachat des Classes d'Actions

La Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Classe(s) d'Actions entière(s) par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans cette/ces Classe(s) d'Actions.

De telles Classes d'Actions rachetées par la Société devront être annulées. Le rachat et l'annulation d'Actions seront (i) réalisés dans l'ordre alphabétique des Classes d'Actions émises (en commençant par les Actions de Classe A) et (ii) toujours effectués pour toutes les actions de la Classe d'Actions concernée.

L'annulation de la/des Classe(s) d'Actions sera décidée par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions (dans l'ordre alphabétique mentionné ci-dessus), cette Classe d'Actions donne droit à ses détenteurs, au prorata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) tel que cela devra être déterminé par l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

Le montant total d'annulation (le "Montant Total d'Annulation") sera le montant déterminé, en conformité avec l'article 72.2 b) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique (selon le cas) et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque catégorie d'Actions, de la Classe A à la Classe J inclus, sera le Montant Disponible tel que défini ci-après de ladite catégorie au moment de son annulation. Néanmoins, le conseil d'Administration ou l'administrateur unique (selon le cas) peut envisager/fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent soit notifié par le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) à tous les actionnaires de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation ne soit pas contesté par écrit par un actionnaire de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du conseil d'administration ou de l'administrateur unique (le cas échéant).

Le montant d'annulation par action (le "Montant d'Annulation par Action") sera calculé en divisant le montant total d'annulation par le nombre d'actions émises dans une Classe d'Actions devant être repayée et annulée.

Au rachat et à l'annulation des actions de la/des Classe(s) d'Actions concernée(s), le Montant d'Annulation par Action sera du par la Société et exigible à compter de cette date.

Montant Disponible	<p>Signifie le montant total des bénéfices nets non-distribués de la Société depuis la Date des Comptes Intérimaires augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuable allouée spécifiquement à la/aux Classe(es) d'Actions à racheter et à annuler avant rachat et annulation ou au cas où la prime d'émission ne serait pas spécifiquement allouée à une ou des Classe(s) d'Actions, le montant total de la prime d'émission divisé par le nombre d'Actions existantes avant rachat et annulation multiplié par le nombre d'actions de la/des Classe(s) d'Actions à racheter et à annuler, (ii) des autres réserves librement distribuables, y compris les sommes disponibles pour la distribution, ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (iii) si nécessaire du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Classe(s) d'Actions à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:</p> $MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$ <p>où:</p> <p>MD = Montant Disponible          PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés)          PE = toute prime d'émission librement distribuable allouée spécifiquement à la /aux Classe(es) d'Actions à racheter et à annuler avant rachat et annulation ou au cas où la prime d'émission ne serait pas spécifiquement allouée à une ou des Classe(es) d'Actions, le montant total de la prime d'émission divisé par le nombre d'Actions existantes avant rachat et annulation multiplié par le nombre d'actions de la/des Classe(s) d'Actions à racheter et à annuler et autres réserves librement distribuables          RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions devant être annulée          P = pertes (incluant les pertes reportées)          RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts.</p>
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Actions concernée.

#### *Rachat des Actions Ordinaires*

Moyennant le rachat préalable de toutes les Classes d'Actions, la Société peut racheter les Actions Ordinaires.

Le rachat des Actions Ordinaires sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Si le prix de rachat des Actions Ordinaires excède la valeur nominale des Actions Ordinaires devant être rachetées, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles eu égard à ce prix de rachat excédentaire."

#### *Quatrième résolution:*

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance et approuvé le rapport spécial du conseil d'administration établi conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, décide de créer un capital autorisé de maximum dix-neuf millions d'euros (EUR 19.000.000,-), non compris le capital souscrit, par la création et l'émission de cent quatre-vingt dix mille (190.000) actions nouvelles, ordinaires ou de Classes d'Actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'actionnaire unique autorise et mandate le conseil d'administration

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle ou de l'actionnaire unique (selon le cas), par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du 13 décembre 2012 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de l'article 5 des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Un exemplaire dudit rapport du conseil d'administration demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

*Cinquième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide d'ajouter les dispositions suivantes à la fin de l'article 5 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

*“Capital autorisé*

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à vingt millions neuf cent mille euros (EUR 20.900.000,-) par la création et l'émission de cent quatre-vingt dix mille (190.000) actions nouvelles, ordinaires ou de Classes d'Actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle ou de l'actionnaire unique (selon le cas), par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du 13 décembre 2012 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique (selon le cas) quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.”

*Sixième résolution:*

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts pour qu'il ait désormais la teneur suivante:

**“ Art. 3. Objet.**

La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions.

La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la Société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

#### *Septième résolution:*

L'actionnaire unique décide de modifier les points 10.2, 10.4 et 10.5 de l'article 10 des statuts pour qu'ils aient désormais la teneur suivante:

" **10.2.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs. Un avis par écrit, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues."

" **10.4.** Une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature."

" **10.5.** Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société."

#### *Évaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2012. LAC / 2012 / 60564. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005319/299.

(130005254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

**Central European Participation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.275.200,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.952.

Il résulte d'une résolution prise par les associés de la Société que Mr. Rüdiger Michael Schwarz, résidant professionnellement au 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à été nommé gérant de la Société avec effet au 17 décembre 2012 jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2013.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est composé au 17 Décembre 2012 par les gérants suivants:

- Mr. Rüdiger SCHWARZ, gérant;
- M. Paul DEVONSHIRE, gérant;
- M. Oliver MAY, gérant; et
- M. Dirk RUPPERT, gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013007505/20.

(130007977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Eurobrazil Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 166.936.

Par décision du Conseil d'Administration du 11 décembre 2012, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté en tant qu'administrateur de catégorie A au Conseil d'Administration avec effet rétroactif au 05 décembre 2012 en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 09 JAN. 2013.

*Pour: EUROBRAZIL INVESTMENTS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013007507/17.

(130008183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**EIRSP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.145.560,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.006.

En date du 9 janvier 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant A avec effet au 8 mai 2012.

- Nomination de Monsieur Christian Klar, né le 23 mai 1974 à Leipzig, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en qualité de gérant A de la Société avec effet au 8 mai 2012, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Gérante A

Référence de publication: 2013007718/19.

(130008701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Fideco Luxembourg S.A., Fiduciaire de l'Economie du Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 128.787.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 juin 2012*

Le mandat d'administrateur de Monsieur Filippo Comparetto, expert-comptable, né le 12 avril 1973 à Vicari (Italie), demeurant au 3, rue de Pretteange, L-7396 Hunsdorf, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2014.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub-Deneira (Algérie), demeurant au 40, rue de Sclessin, B-4000 Liège, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2014.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Attilio Casciato, chef-comptable, né le 27 mai 1969 à Luxembourg, demeurant au 10, rue am Pesch, L-8067 Bertrange, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2014.

Le mandat d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Filippo Comparetto, expert-comptable, né le 12 avril 1973 à Vicari (Italie), demeurant au 3, rue de Pretteange, L-7396 Hunsdorf, a été renouvelé pour une durée indéterminée.

Le mandat du commissaire aux comptes de la société Services Fiduciaires du Luxembourg S.à r.l. (anciennement Gestena S.à r.l.) avec siège social au 11, rue Béatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg B 105.346, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2014.

Certifié sincère et conforme

FIDUCIAIRE DE L'ECONOMIE DU LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013007738/24.

(130009170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**FHR Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 65.599,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.495.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales ordinaires exécutée en date du 13 décembre 2012 entre:

- FHR Investments, LP, un limited partnership de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, DE 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4734984,

Et,

- Flint Hills Resources Financing S.à r.l. (anciennement dénommée avant sa migration à Luxembourg: Flint Hills Resources Financing, LLC), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173987,

que:

- les deux (2) parts sociales ordinaires numérotées 41.001 et 41.002 d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune,

- les deux (2) parts sociales ordinaires numérotées 41.003 et 41.004 d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune,

ont été transférées par FHR Investments, LP, susnommée, à Flint Hills Resources Financing S.à r.l., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- FHR Investments, LP . . . . .	1.002 parts sociales ordinaires 64.593 parts sociales préférentielles
- Flint Hills Resources Financing S.à r.l. . . . .	4 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 janvier 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013007755/36.

(130008305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**First Alma Commercial Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 120.096.

—  
EXTRAIT

Avec effet au 11 décembre 2012, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la société à responsabilité limitée FIRST ALMA COMMERCIAL INVESTMENTS S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Signatures

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2013007743/16.

(130009173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**FERBLA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 152.262.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.2013.

*Pour: FERBLA S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013007753/16.

(130008999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Flagstone Reinsurance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.211.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gerance tenue en date du 19 décembre 2012:*

1. la démission des gerants de la société:

- Gérant de Classe B: William Fawcett, a été acceptée avec effet immédiat,
- Gérant de Classe A: Marco Kemper, a été acceptée avec effet immédiat.

2. la nomination de l'administrateur de classe A de la société:

- Robert Kuzloski, avec adresse professionnelle au 29 Richmond Road, Pembroke HM 08, Bermuda a été acceptée avec effet immédiat et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013007745/18.

(130008496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**FERBLA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 152.262.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.2013.

Pour: FERBLA S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013007754/16.

(130009000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

EXTRAIT

En date du 12 juin 2012, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a réélu les personnes suivantes comme membre du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant approuver les comptes de 2017:

- M. Robert I. Kauffman
- M. Wesley R. Edens
- M. Randal A. Nardone
- M. Stephen Charlton
- M. Yves Wagner
- M. Dieter H. Ristau
- M. Jürgen Allerkamp

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2013007772/21.

(130009023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Amicale Pompjeeën Uewerdonwen, a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5435 Oberdonven, 3, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg F 3.442.

Der ehemaligen «Freiwilligen Feuerwehr Oberdonven asbl», so wie sie abgeändert wurden durch die ausserordentliche Generalversammlung vom 3. Januar 2007 im Kulturzentrum in Oberdonven.

**Kapitel I. - Name, Sitz, Dauer, Zweck**

**Art. 1.** Die Vereinigung trägt den Namen «Amicale Pompjeeën Uewerdonwen, asbl» und wird im nachfolgenden „Amicale“ oder „Vereinigung“ genannt.

**Art. 2.** Der Sitz der Vereinigung ist Oberdonven, 3, rue de la Moselle, im Interventionszentrum „Sprützenhaus“.

**Art. 3.** Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Die Vereinigung ist der freiwillige Zusammenschluss von Männern, Frauen und Jugendlichen, welche dem Feuerwehrwesen zugetan sind.

Sie erfüllt alle kirchlichen, kulturellen und öffentlichen Verpflichtungen, welche bisher von der Freiwilligen Feuerwehr Oberdonven asbl erfüllt wurden, mit Ausnahme aller feuerwehrtechnischen Aktivitäten.

Insbesondere hat sie die Aufgabe aktive Mitglieder, sowie besonders auch Jugendmitglieder für den Gemeindedienst SIS Flax zu werben.

Eine weitere Aufgabe besteht darin, die Kameradschaft unter ihren Mitgliedern zu fördern und zu pflegen.

## Kapitel II. - Mitglieder

**Art. 5.** Die Vereinigung setzt sich zusammen aus den früheren Mitgliedern und Ehrenmitgliedern der Freiwilligen Feuerwehr Oberdonven und sonstigen unbescholtenen Bürgern, welche dem Feuerwehrwesen zugetan sind. Die Mitglieder der früheren Freiwilligen Feuerwehr Flaxweiler, welche in der Stammliste der Freiwilligen Feuerwehr Oberdonven geführt wurden, werden nicht in die „Amicale Pompjeeën Uewerdonwen“ übernommen, sondern sind in ihrer eigenen „Amicale“ organisiert.

Das Mindesteintrittsalter entspricht dem vom Nationalen Feuerwehrverband festgelegten Mindesteintrittsalter für die Jugendfeuerwehr.

Die Anzahl der Mitglieder ist unbegrenzt, kann jedoch nie unter 3 sinken.

**Art. 6.** Die Mitglieder verpflichten sich, gegenwärtige Statuten und sonstige Allgemeine Vorschriften der Vereinigung stets zu befolgen.

**Art. 7.** Die Mitglieder der Vereinigung können, müssen aber nicht zwingend Mitglied des SIS Flax sein.

**Art. 8.** Um Mitglied der Vereinigung zu werden, ist ein Aufnahmesuch an ein Vorstandsmitglied zu richten. Der Vorstand entscheidet dann über die Aufnahme. Eine eventuelle Ablehnung ist dem Antragsteller schriftlich zu begründen.

**Art. 9.** Mitglieder sowie Ehrenmitglieder der „Amicale“ werden nach Entrichten des Mitglieder -respektiv Ehrenmitglieder-, und eventuell des Mutuellebeitrages in der Vereinigung geführt.

**Art. 10.** Ehrenmitglied kann jeder werden, welcher zur Förderung und Unterstützung der Vereinigung einen hierzu bestimmten Jahresbeitrag leistet. Ehrenmitglieder sind nicht stimmberechtigt.

**Art. 11.** Bei Minderjährigen ist das schriftliche Einverständnis eines Elternteils oder des Vormundes erforderlich.

**Art. 12.** Die Mitglieder haben die Pflicht, regelmässig an den Versammlungen sowie den kirchlichen, kulturellen und öffentlichen Veranstaltungen teilzunehmen.

**Art. 13.** Sie versagen sich irgendeinen Schadenersatz oder eine Schadenersatzklage gegen ein Vorstandsmitglied im Zusammenhang mit der Ausführung einer von diesem angeordneten Anweisung.

Sie versehen Ihre Aktivitäten im Rahmen der Vereinigung freiwillig und unentgeltlich.

**Art. 14.** Aus den ehemaligen Wehren oder dem SIS Flax ehrenvoll ausgeschiedene Gradierte können ihren erworbenen Dienst- oder Funktionsgrad als Titulargradierte, respektiv den entsprechenden Ehrentitel behalten. Erworbene Rechte auf Ehrenzeichen, Veteranenzulage und Sterbegeld bleiben gewährt. Zu diesem Zweck werden sie weiterhin als Inaktive auf der Stammliste des SIS Flax geführt.

**Art. 15.** Jedes Mitglied hat Rechte und Pflichten:

Die Pflicht, bei der Gestaltung des Vereinsgeschehens aktiv mit zu wirken;

Die Pflicht die Wartung der ihm anvertrauten Gegenstände (z.B. Uniform, usw...) selbst zu übernehmen;

Das Recht in eigener Sache gehört zu werden;

Das Recht aktiv (ab 18 Jahren) und passiv (ab 16 Jahren) an der Wahl der Vorstandsmitglieder teilzunehmen.

**Art. 16.** Bei der Teilnahme von Jugendmitgliedern der „Amicale“ an Ausschankveranstaltungen muss der Jugendliche das gesetzlich vorgeschriebene Alter erreicht haben, oder in Begleitung eines Elternteils respektiv des Vormundes sein.

**Art. 17.** Verstösst ein Mitglied grob gegen die Satzungen der Vereinigung, oder schadet es derselben schwerwiegend, kann der Vorstand mit einfacher Stimmenmehrheit seinen Ausschluss beschliessen.

**Art. 18.** Die Mitgliedschaft erlischt durch:

Tod;

freiwilligen Austritt,

Ausschluss gemäss Artikel 17 der gegenwärtigen Statuten

**Art. 19.** Bei Austritt oder Ausschluss eines Mitgliedes besteht kein Anrecht auf Auszahlung oder Rückerstattung von Geld oder Material. Im Gegenteil, das austretende oder ausgeschlossene Mitglied ist verpflichtet, das ihm zur Verfügung gestandene Eigentum der Vereinigung unverzüglich dem Vorstand auszuhändigen.

### Kapitel III. - Die Verwaltung

**Art. 20.** Die Verwaltung der Vereinigung geschieht durch folgende Organe;

1. den Vorstand;
2. die Generalversammlung
3. den Kassenrevisoren.

**Art. 21.** Die Vereinigung wird durch einen Vorstand geleitet, an dessen Spitze der (die) Präsident(in) steht.

**Art. 22.** Er setzt sich wie folgt zusammen:

- ein(e) Präsident(in);
- ein(e) Vizepräsident(in);
- ein(e) Sekretär(in);
- ein(e) Kassierer(in);
- die Beisitzenden

**Art. 23.** Die Mitgliederzahl des Vorstandes soll ungerade sein. Sie darf gemäss dem Gesetz vom 21. April 1928 die Zahl 11 nicht überschreiten.

**Art. 24.** Die Aufgaben des Vorstandes sind:

- die Geschäftsführung der Vereinigung;
- die Aufnahme, respektiv den Ausschluss von Mitgliedern;
- die Vertretung der „Amicale“ in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten;
- die Vorbereitung und Einberufung der Generalversammlung;
- die Festsetzung der Tagesordnung sowie
- das Werben von Feuerwehrmitgliedern für den SIS Flax.

**Art. 25.** Der Vorstand tritt durch Einberufung durch den (die) Präsidenten(in) oder, im Verhinderungsfall, dessen (deren) Stellvertreter(in) zusammen, sooft es die Belange der Vereinigung erfordern. Eine Vorstandssitzung muss einberufen werden, wenn 1/3 der Vorstandsmitglieder dies fordern.

**Art. 26.** Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn mindestens 2/3 seiner Mitglieder anwesend sind. Er fasst seine Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit. Stimmgleichheit bedeutet Ablehnung.

**Art. 27.** Kandidaturen für einen Posten im Vorstand müssen wenigstens 48 Stunden vor der Generalversammlung schriftlich beim (bei der) Präsidenten(in) eingegangen sein.

**Art. 28.** Die verschiedenen Posten im Vorstand werden in verschränkter Reihenfolge auf die Dauer von 4 Jahren von der Generalversammlung in geheimer Wahl ermittelt und zwar so, dass die Wahl de(r)s Vizepräsident(i)en, des Sekretärs und die Hälfte der Beisitzenden in die Mitte der Amtszeit von Präsident(in), Kassierer(in) und der anderen Hälfte" der Beisitzenden. Die Kassenrevisoren müssen jedes Jahr aufs neue im Amt bestätigt werden.

**Art. 29.** Die Aufgaben des(r) Präsidenten(in) sind:

- Die Leitung der Vorstandssitzungen und der Generalversammlung;
- Die Beurkundung, mit dem Sekretär, der Sitzungsberichte, der Korrespondenz und aller wichtigen Schriftstücke,
- Die Aufsicht über statutenmässigen Auftritt und vorschriftsmässige Bekleidung der Mitglieder bei kirchlichen und kulturellen Veranstaltungen;
- Die Rekrutierung von Jugendlichen und Erwachsenen für den SIS Flax;

**Art. 30.** Der Vizepräsident hat die Aufgabe, den Präsidenten in seiner Mission zu unterstützen und ihn im Verhinderungsfalle zu ersetzen.

**Art. 31.** Der Sekretär führt das Mitgliederverzeichnis der Vereinigung. Er erledigt schriftliche Arbeiten wie Korrespondenz, Einberufung zu Generalversammlung, Vorstandssitzung, Ausgängen, Veranstaltungen usw. Er verfasst Berichte über Vorstandssitzungen und Generalversammlungen.

**Art. 32.** Das Kassenwesen wird vom Kassierer versehen. Er führt ordnungsgemäss Buch über Einnahmen und Ausgaben und legt Rechnung ab. Kassen- und Buchführung sind jährlich, nach Ablauf des Geschäftsjahres ab zu schliessen und von den Kassenrevisoren auf ihre Richtigkeit zu prüfen und abzuzeichnen.

Nach erfolgter Prüfung berichten die Kassenrevisoren dem Vorstand und der Generalversammlung.

Der Kassierer erhält Entlastung durch die Generalversammlung.

Der Kassierer hält das Kassen- und Kontenbuch dem Vorstand jederzeit zur Einsicht zur Verfügung.

#### Kapitel IV. - Die Generalversammlung

**Art. 33.** Die Generalversammlung muss einmal im Jahr, und zwar im ersten Trimester, vom Vorstand einberufen werden.

Eine ausserordentliche Generalversammlung muss einberufen werden wenn die vitalen Interessen der Vereinigung berührt werden oder wenn 1/5 der Mitglieder dies schriftlich fordern.

**Art. 34.** Die Einberufung muss mit wenigstens 14 Tagen Frist und Angabe der Tagesordnung schriftlich erfolgen.

**Art. 35.** Jeder schriftliche Antrag der von mindestens 1/20 der Mitglieder unterzeichnet ist, muss auf die Tagesordnung gesetzt werden.

Es kann nur über Punkte entschieden werden, welche auf der Tagesordnung aufgeführt sind.

**Art. 36.** Die Generalversammlung wird vom (von der) Präsidenten(in), oder in dess(r)en Verhinderungsfall, vom (von der) Vizepräsidenten(in) geleitet.

**Art. 37.** Die Generalversammlung ist öffentlich. Sie ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind. Jedes stimmberechtigte Mitglied verfügt über nur eine Stimme. Die Mitglieder können sich durch ein anderes Mitglied mittels einer schriftlichen Vollmacht vertreten lassen. Jedes Mitglied darf nur ein anderes Mitglied vertreten.

Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst, sofern die Satzung oder das Gesetz vorn 21. April 1925 nicht anders bestimmen. Stimmgleichheit bedeutet Ablehnung.

**Art. 38.** Die Generalversammlung hat folgende Aufgaben

- Die geheime Wahl von Präsident(in), Vizepräsident(in), Sekretär(in), Kassierer(in), Beisitzenden und Kassenrevisoreh, sowie deren geheime Abberufung;
- Die Genehmigung der Tätigkeitsberichte, des Kassenberichts sowie des Berichts der Kassenrevisoren;
- Die Entlastung des Kassierers;
- Die Entlastung des Vorstandes
- Die Festlegung der Mitglieder- und Ehrenmitgliederbeiträge;
- Die Beratung und Beschlussfassung über eingebrachte Anträge;
- Die Genehmigung des jährlichen Budgets;
- Die Beratung und Entscheidung über sonstige wichtige Angelegenheiten der Vereinigung die der Vorstand nicht verabschieden kann;
- Die Änderung der Statuten gemäss Artikel 8 des Gesetzes vom 21. April 1928,
- Die Auflösung der Vereinigung gemäss Artikel 20 desselben Gesetzes.

#### Kapitel V. - Verschiedenes

**Art. 39.** Die Galauniform entspricht ausschliesslich derjenigen des Uniformreglementes des Feuerwehrlandesverbandes..

**Art. 40.** Gemäss Art. 20 und 21 des Gesetzes vom 21. April 1928, wird die Vereinigung aufgelöst, wenn eine eigens zu diesem Zweck einberufene Generalversammlung, bei der 2/3 der Gesamtzahl der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sein müssen, den Beschluss zur Auflösung mit 2/3 Stimmenmehrheit fasst.

Desweiteren erfolgt die Auflösung, wenn die Zahl der aktiven Mitglieder soweit abgesunken ist, dass sie ihren Verpflichtungen nicht mehr nachkommen kann. Die Auflösung erfolgt de facto, wenn die Zahl der Mitglieder unter drei fällt. Im Falle einer Auflösung wird das Vermögen der Vereinigung, nach Begleichen aller Schulden, an das Sozialamt der Gemeinde überwiesen.

**Art. 41.** Bei der Auflösung der Vereinigung besteht kein Recht auf jedwede Auszahlung oder Rückerstattung von Geld oder Material.

**Art. 42.** Für alle in den vorstehenden Satzungen nicht ausdrücklich vorgesehenen Fälle gelten die allgemeinen Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1923 über die „Vereinigungen ohne Gewinnzweck.

Des weiteren ersetzen gegenwärtige Statuten alle vorhergehenden Statuten der „Freiwilligen Feuerwehr Oberdonven, asbl“.

Unterschriften.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 février 2007

Vol.: 172 Fol.: 44 Case: 6

Reçu douze euros GRE/ 2007/773

Le Receveur: Signature.

Référence de publication: 2013005326/165.

(130005571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

**Greenridge Property One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.405.

---

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 octobre 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:

- acceptation de la démission de Fabrice Meeuwis, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant, avec effet au 19 octobre 2012

Le siège social de Greenridge Holdings S.à r.l., Associé, se trouve désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007776/16.

(130008434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Greenridge Property Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.224.

---

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 octobre 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:

- acceptation de la démission de Fabrice Meeuwis, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant, avec effet au 19 octobre 2012

Le siège social de Greenridge Holdings S.à r.l., Associé, se trouve désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007777/16.

(130008425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Samsonite Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 55.417.991,01.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.185.

---

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue en date du 14 janvier 2013 à Luxembourg que:

- Mr. Nicholas James Clarry a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 14 janvier 2013;

- Mr. Timothy Charles Parker a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 14 janvier 2013;

- Mr. John Livingston, né le 31 juillet 1967 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 575 West Street, Suite 110, Mansfield, MA 02048 (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 14 janvier 2013 et pour une durée indéterminée;

- Mme Delphine Tempé, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommée nouveau gérant de la Société avec effet au 14 janvier 2013 et pour une durée indéterminée; et

- Le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133 agissant en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2013008113/26.

(130008336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Société Européenne de Presse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9521 Wiltz, 18, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 99.240.

—  
*Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 2012*

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat pour une période de 6 ans de:

Monsieur Pascal Scotto Di Carlo au poste d'administrateur

Madame Véronique Baetens au poste d'administrateur

L'assemblée acte la nouvelle adresse de Madame Véronique Baetens à 18, rue de la Fontaine à L-9521 WILTZ.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 6 ans. Les mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018.

L'assemblée révoque avec effet immédiat Monsieur Jean-Luc Louis du poste de commissaire.

L'assemblée nomme à l'unanimité au poste de commissaire:

Topadmin, dont le siège est établi à L-9964 Huldange à 3, Op d'Schmett, inscrite auprès du registre de commerce sous le numéro B 108.584

Le commissaire est nommé pour une durée de 6 ans. Le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018.

L. SCOTTO DI CARLO / V. BAETENS / P. SCOTTO DI CARLO.

Référence de publication: 2013008121/21.

(130008260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Sereco Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 43.830.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social le 10 janvier 2013*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur des Messieurs Antonio Fassinotti, Alberto Tinivella et Guido Giannotta.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 août 2013.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Deloitte Audit

560, rue de Neudorf

L-2220 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 août 2013.

Pour la société SERECO RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013008138/23.

(130009152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Sinequanon Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 135.454.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 21 décembre 2012 que:

L'assemblée décide de réélire:

- M. Daniel Caille, né le 6 Avril 1951, à Lyon (France), résidant au 36 rue de la Ronce, F-92410 Ville d'Arvey, en tant qu'Administrateur et Président et jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de la société au 31 décembre 2012.

- M. Arnaud Dartois, né le 5 Juillet 1978, à Angoulême (France), résidant au 11, Rue de Sèvres, F75006 Paris, en tant qu'Administrateur et jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de la société au 31 décembre 2012.

- Monsieur Guillaume Raoux, né le 14/02/1970 à Bagnols-sur-Cèze (France), ayant son adresse professionnelle au F-75015 Paris 55 rue de la Fédération;

En qualité d'administrateur avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de la société au 31 décembre 2012.

L'assemblée décide de renommer:

- Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114190, aux fonctions de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant approuver les comptes de la société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

*Pour Sinequanon Partners S.A.*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013008147/32.

(130008698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Socaem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.414.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 janvier 2013*

- L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Andrea Castaldo de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter sa démission avec effet immédiat.

- L'assemblée décide de réduire le nombre d'administrateur de quatre à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2013008151/16.

(130008669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Sofil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.674.746,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 173.465.

—  
EXTRAIT

1. Suite au prêt de parts sociales intervenu en date du 13 décembre 2012 entre:

- Monsieur Jean-Claude Cornier;
- Madame Korine Cornier
- Madame Chantai Cornier
- Madame Danielle Mollard
- Madame Josette Mollard
- Monsieur Bernard Mollard
- Monsieur Gilles Mollard

les 17.482 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Monsieur Gilles Mollard, demeurant 18, Chemin des Loyers, F-74170 Les Contamines Montjoie, 11.276 parts sociales en pleine propriété et 1.064 parts sociales en usufruit et nue-propriété;
- Monsieur Bernard Mollard, demeurant 478, Chemin du Champelet, F-74170 Les Contamines Montjoie, 2.571 parts sociales en pleine propriété;
- Monsieur Jean Claude Cornier, demeurant 3, allée Clément Ader, bâtiment Villas Saint-Exupéry, F-74940, 2.571 parts sociales en usufruit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008155/27.

(130008690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Futura II Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 135.414.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of October.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited liability company ("société anonyme") "FUTURA II HOLDING", with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 135.414, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, on the 19<sup>th</sup> of December 2007, published in the Mémorial C number 381 of the 14<sup>th</sup> of February 2008. The articles of incorporation have not been amended since then.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Transfer the registered office to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
- 2.- Amend subsequently article 5 of the articles of incorporation.
- 3.- Postpose the end of the financial year from the 30<sup>th</sup> of November to 31<sup>st</sup> of December.
- 4.- Amend subsequently article 16 of the articles of incorporation.
- 5.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to transfer the address of the registered office to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, and subsequently resolves to amend article 5 of the articles of incorporation to give it the following wording:

" **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad."

*Second resolution*

The meeting resolves to postpone the closing date of the financial year from the 30<sup>th</sup> of November to the 31<sup>st</sup> of December and subsequently decides to amend article 16 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

" **Art. 16. Financial year.** The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> day of January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> day of December of the same year."

*Transitory provision*

The financial year which started on 1<sup>st</sup> of December 2011 shall end on the 31<sup>st</sup> day of December 2012.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 800.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FUTURA II HOLDING", avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 135.414, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 381 du 14 février 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert de l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
- 2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3.- Postposément de la date de la clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre.

4.- Modification subséquente de l'article 16 des statuts.

5.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer et de modifier en conséquence de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de postposer la date de clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre et modifier en conséquence l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

#### *Disposition transitoire*

L'exercice social qui a commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2011 se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2012. Relation GRE/2012/3997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013005327/124.

(130006031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

### **Supertrio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 94.274.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 14 janvier 2013

Monsieur DIEDERICH Georges est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), domicilié professionnellement au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme  
SUPERTRIO S.A.  
Régis DONATI  
Administrateur

Référence de publication: 2013008176/16.

(130008884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Tamarind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.245.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 11 janvier 2013, que la société Bulgarian Property Holdings S.A. a cédé trois cent trente quatre (334) parts sociales de catégorie B qu'elle détenait dans la société Tamarind S.à r.l. à la société Kismet Holdings S.à r.l. ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111396 avec effet le 11 janvier 2013.

L'Assemblée accepte la démission de la société Bulgarian Property Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1118, 23, Rue Aldringen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 128371, de son poste de Gérant avec effet le 11 janvier 2013.

Pour extrait  
Pour la Société

Référence de publication: 2013008183/19.

(130008623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Tournesol Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.404.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2012*

- Les démissions de Monsieur Ahcène BOULHAIS et de Madame Betty PRUDHOMME avec effet au 30 octobre 2012 pour des raisons personnelles de leur mandat de Gérant sont acceptées.

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, employé privé, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) demeurant professionnellement au 12, me Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et Madame Sandrine BISARO, employée privée, née le 28 juin 1969 à Metz (France) demeurant professionnellement au 12, me Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg sont nommés comme Gérants, en leur remplacement, pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme  
Pour *TOURNESOL GROUP S.A R.L.*  
S.G.G. S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2013008209/20.

(130008758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**TPL European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.077.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société TPL European Holdings S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 26 juin 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 8 août 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008210/17.

(130008812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**UBS Global Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.728.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 15 novembre 2012*

- Sont réélus au Conseil d'Administration

\* M. Thomas Portmann, président du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013

\* M. Andreas Aebersold, membre du conseil d'administration, Europastrasse 1, CH-8152 Opfikon, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014

\* M. Christian Schön, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015

\* M. André Müller-Wegner, membre du conseil d'administration, Europastrasse 1, CH-8152 Opfikon, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

*Pour UBS Global Solutions*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Vitali Schetle

*Associate Director / Director*

Référence de publication: 2013008221/23.

(130008965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**WP Roaming I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.513.800,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 108.604.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 27 Juin 2012 que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mr Artur Michalczyk, Mr Monsieur Morten Brogger et Mr Guy Sochovsky ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 Décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013008257/17.

(130008290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Finavo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.151.

In the year two thousand twelve, on the twenty-third day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of FINAVO HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B, under number 152.151, incorporated on 19 March 2010 pursuant to a deed drawn-up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 967 of 7 May 2010.

The meeting is opened under the chairmanship of Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

The meeting elects as scrutineer Mrs Silke ROHE, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain here attached for the purpose of registration.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company amounting to EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), are duly represented at the present meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital in the amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euro) to raise it from EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 331,000 (three hundred thirty-one thousand Euro) by creation and issue of 30,000 (thirty thousand) new shares, with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, subscribed as follows:

- EIGHTY-EIGHT EV FOUNDATION: 15,000 shares

- FON EZEL FOUNDATION: 15,000 shares

and entirely paid up by conversion into share capital of two uncontested and current claims of a total amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euro) that the shareholders hold against the company.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

**Art. 5. (Paragraph 1).** "The subscribed capital of the company is fixed at EUR 331,000 (three hundred thirty-one thousand Euro) divided into 33,100 (thirty-three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each."

After deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

*First resolution*

The meeting decides to increase the share capital in the amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euro) to raise it from EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 331,000 (three hundred thirty-one thousand Euro) by creation and issue of 30,000 (thirty thousand) new shares, with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, this capital increase being entirely paid up by conversion into share capital of two uncontested and current claims of a total amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euro) that the shareholders hold against the company, these contributions being evaluated at least EUR 300,000 (three hundred thousand Euro).

*Subscription and Payment*

Then appeared:

- EIGHTY-EIGHT EV FOUNDATION, having its registered office in Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, registered with the "Öffentlichkeitsregister" of Liechtenstein under number FL 0002.332.168-0, here represented by Mr Luc HANSEN, pren-

amed, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe to 15,000 (fifteen thousand) new shares and to fully pay them up by conversion into share capital of an uncontested and current claim of an amount of EUR 150,000 (one hundred fifty thousand Euro) that it holds against the company.

- FON EZEL FOUNDATION, having its registered office in Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, registered with the "Öffentlichkeitsregister" of Liechtenstein under number FL 0002.332.184-8, here represented by Mr Luc HANSEN, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe to 15,000 (fifteen thousand) new shares and to fully pay them up by conversion into share capital of an uncontested and current claim of an amount of EUR 150,000 (one hundred fifty thousand Euro) that it holds against the company.

#### *Report of the Independent Auditor*

In accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report has been drawn up on 25 September 2012 by H.R.T. Révision S.A., a société anonyme with its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, réviseur d'entreprises, which concludes as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind of EUR 300.000 is not at least equal to 30.000 new shares of the Company with a nominal value of EUR 10 to be issued in counterpart."

The said report, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Second resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 331,000 (three hundred thirty-one thousand Euro) divided into 33,100 (thirty-three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand eight hundred Euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINAVO HOLDING S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 152.151, constituée en date du 19 mars 2010 aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 967 du 7 mai 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Silke ROHE, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour les besoins de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'élevant à EUR 31.000 (trente et un mille euros), sont dûment représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires

déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors constituée «régulièrement» et peut valablement délibérer et prendre les décisions relatives à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital d'un montant de EUR 300.000 (trois cent mille euros) afin de le porter de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 331.000 (trois cent trente et un mille euros) par la création et l'émission de 30.000 (trente mille) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, souscrites comme suit:

- EIGHTY-EIGHT EV FOUNDATION: 15.000 actions

- FON EZEL FOUNDATION: 15.000 actions

et entièrement libérées par la conversion en capital de deux créances certaines et liquides d'un montant total de EUR 300.000 (trois cent mille euros) que les actionnaires détiennent à l'encontre de la société.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. (Alinéa 1).** "Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 331.000 (trois cent trente et un mille euros) représenté par 33.100 (trente-trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune."

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 300.000 (trois cent mille euros) en vue de le porter de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 331.000 (trois cent trente et un mille euros) par la création et l'émission de 30.000 (trente mille) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, cette augmentation de capital étant intégralement libérée par la conversion en capital de deux créances certaines et liquides d'un montant total de EUR 300.000 (trois cent mille euros), que les actionnaires détiennent à l'encontre de la société, cet apport étant évalué à au moins EUR 300.000 (trois cent mille euros).

#### *Souscription et Libération*

Sont alors intervenues:

- EIGHTY-EIGHT EV FOUNDATION, ayant son siège social au 6, Heiligkreuz, FL-9490 Vaduz, immatriculée auprès du "Öffentlichkeitsregister" du Liechtenstein sous le numéro FL 0002.332.168-0, ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire à 15.000 (quinze mille) nouvelles actions et les libérer intégralement moyennant conversion en capital d'une créance certaine et liquide d'un montant de EUR 150.000 (cent cinquante mille euros), qu'elle détient à l'encontre de la société.

- FON EZEL FOUNDATION, ayant son siège social au 6, Heiligkreuz, FL-9490 Vaduz, immatriculée auprès du "Öffentlichkeitsregister" of Liechtenstein under number FL 0002.332.184-8, ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire à 15.000 (quinze mille) nouvelles actions et les libérer intégralement moyennant conversion en capital d'une créance certaine et liquide d'un montant de EUR 150.000 (cent cinquante mille euros), qu'elle détient à l'encontre de la société.

#### *Rapport du réviseur d'entreprises indépendant*

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi le 25 septembre 2012 par H.R.T. Révision S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, réviseur d'entreprises, qui conclut comme suit:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind of EUR 300.000 is not at least equal to 30.000 new shares of the Company with a nominal value of EUR 10 to be issued in counterpart."

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 331.000 (trois cent trente et un mille euros) représenté par 33.100 (trente-trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Luc HANSEN, Sonia BOULARD, Silke ROHE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2012. Relation GRE/2012/3989. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013005333/169.

(130005886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

**WP Roaming I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.513.800,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 108.604.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 5 Novembre 2012 que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mr Artur Michalczyk, Mr Monsieur Morten Brogger et Mr Guy Sochovsky ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 Décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013008258/17.

(130008290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**WP Roaming V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 301.350,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.440.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 27 Juin 2012 que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mr Artur Michalczyk, Mr Monsieur Morten Brogger et Mr Guy Sochovsky ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 Décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013008259/17.

(130008291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**WP Roaming V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 301.350,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.440.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 5 Novembre 2012 que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mr Artur Michalczyk, Mr Monsieur Morten Brogger et Mr Guy Sochovsky ont été

renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 Décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013008260/17.

(130008291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Xasteria Capital S.à r.l., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 142.330.

—  
*Extrait des résolutions prises suite à une convention de cession de parts sociales du 28 novembre 2012*

En vertu de l'acte de cession de parts, daté du 28 novembre 2012, la société Recyfina S.A ayant son siège social au 3-7 rue Schiller à L-2519 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B137.975, a cédé 500 parts sociales à la société Nazca Investment S.à r.l. ayant son siège social au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.098.

La répartition du capital social de la société Xasteria Capital S.à r.l. est désormais la suivante:

- Recyfina S.A. propriétaire de 500 parts sociales.
- Nazca Investment S.à r.l. propriétaire de 500 parts sociales.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Référence de publication: 2013008264/18.

(130008750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Zurich Eurolife S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 51.753.

—  
En date du 3 décembre 2012, Monsieur Antoine Baronnet dont l'adresse professionnelle est au 50 Alfred Escherstrasse, CH-8002 Zurich a démissionné de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de Zurich Eurolife S.A..

Il a été remplacé dans ses fonctions par Monsieur Walter Kiceleff dont l'adresse professionnelle est au 50 Alfred Escherstrasse, CH-8002 Zurich et qui a été coopté comme nouvel administrateur et président du conseil d'administration en date du 3 décembre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Le Conseil d'Administration de Zurich Eurolife S.A. se compose désormais de la manière suivante:

- Walter Kiceleff, président du conseil d'administration et administrateur
- Mark Sheridan, administrateur
- Sabine Lallier, administrateur-délégué et dirigeant agréé
- Olivier Goiot, administrateur
- James Doyle, administrateur

Zurich Eurolife S.A.

Xavier Nevez

*General Counsel*

Référence de publication: 2013008266/22.

(130008321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**L'Occitane International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 80.359.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 2012*

Reconduction du mandat de Monsieur Reinold Geiger, demeurant 20 Quai Gustave Ador, CH-1207 Genève, en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société l'Occitane Internationale S.A., pour une période de trois ans.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 mars 2015.

Démission de Monsieur Pierre Milet en tant qu'Administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Valérie Bernis, demeurant à 84, Avenue de Breteuil F-75015 Paris, en remplacement de Monsieur Pierre Milet, Administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 mars 2015.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013008280/23.

(130008646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**FL Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.065.

—  
L'an deux mil douze, le vingt et un décembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FL Finance S.A. (la "Société") une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 151065, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 25 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 502 du 9 mars 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 8 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1219 du 10 juin 2010.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine RODRIGUES, master en finance et fiscalité internationales, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de classes d'actions A et B: a) les actions de classe A étant des actions ordinaires; b) les actions de classe B étant des actions qui ouvrent droit à un dividende annuel cumulatif d'un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque action de classe B détenue et qui, en cas de liquidation, privilégieront d'un remboursement prioritaire par rapport aux actions de classe A.

2. Conversion de toutes les actions existantes en actions de classe A et modification subséquente des statuts comme suit:

**Art. 5. 4<sup>ème</sup> alinéa.** "Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) qui sera représenté par onze millions quatre cent cinquante mille sept cent quatre-vingt-treize (11.450.793) actions de classe A et trois millions cinq cent quarante-neuf mille deux cent sept (3.549.207) actions de classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

**Art. 19.** “Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

En cas de distribution d'un dividende, il sera d'abord procédé au paiement du dividende annuel cumulatif tel que décrit dans l'article 5, dont bénéficient les détenteurs d'actions de classe B. L'intégralité du solde sera ensuite répartie proportionnellement entre les détenteurs d'actions de classe A.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives et dans le respect des droits attachés à chaque classe d'actions.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.”

Ajout d'un dernier alinéa à l'article 20: “Le produit de liquidation sera distribué en priorité aux détenteurs d'actions de classe B, suivant la même méthode que celle définie pour la distribution de dividendes, puis aux détenteurs d'actions de classe A.”

3. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.700.000 en vue de le porter de EUR 8.711.000 à EUR 11.411.000 par la création et l'émission de 270.000 actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, émises au pair et jouissant des droits et avantages attachés aux actions de classe B, assorties d'une prime d'émission globale de EUR 1.215.000, entièrement souscrites par M. Philip FOURNIER et Mme Christèle FOURNIER, et intégralement libérées par l'apport de 500 actions de la société FINTECH, Société par Actions Simplifiée de droit français, avec siège social au 11, place François Mitterrand, F-49100 Angers, inscrite auprès du Registre de Commerce d'Angers sous le numéro 350 637 153, cet apport étant évalué à EUR 4.175.000. Le montant de l'apport étant supérieur au montant des nouvelles actions à émettre, assorties d'une prime d'émission, il sera procédé à l'inscription de 2 dettes en compte courant, chacune d'un montant de EUR 130.000, l'une envers M. Philip FOURNIER, l'autre envers Mme Christèle FOURNIER.

4. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

“ **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à onze millions quatre cent onze mille euros (EUR 11.411.000,-) représenté par huit cent soixante et onze mille cent (871.100) actions de classe A et deux cent soixante-dix mille (270.000) actions de classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.”

5. Pouvoirs à conférer en vue de faire inscrire au nom de FL Finance S.A. les actions de la société FINTECH apportées lors de l'augmentation de capital mentionnée sub.3.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été préalablement informés. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de créer des classes d'actions A et B: a) les actions de classe A étant des actions ordinaires; b) les actions de classe B étant des actions qui ouvrent droit à un dividende annuel cumulatif d'un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque action de classe B détenue et qui, en cas de liquidation, privilégieront d'un remboursement prioritaire par rapport aux actions de classe A.

#### *Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de convertir toutes les 871.100 (huit cent soixante et onze mille cent) actions existantes en actions de classe A, chaque actionnaire recevant 1 (une) action de classe A pour 1 (une) ancienne action, et de modifier les statuts comme suit:

**Art. 5. 4<sup>ème</sup> alinéa.** “Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) qui sera représenté par onze millions quatre cent cinquante mille sept cent quatre-vingt-treize (11.450.793) actions de classe A et trois millions cinq cent quarante-neuf mille deux cent sept (3.549.207) actions de classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.”

**Art. 19.** “Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

En cas de distribution d'un dividende, il sera d'abord procédé au paiement du dividende annuel cumulatif tel que décrit dans l'article 5, dont bénéficient les détenteurs d'actions de classe B. L'intégralité du solde sera ensuite répartie proportionnellement entre les détenteurs d'actions de classe A.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives et dans le respect des droits attachés à chaque classe d'actions.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit."

Ajout d'un dernier alinéa à l'article 20: "Le produit de liquidation sera distribué en priorité aux détenteurs d'actions de classe B, suivant la même méthode que celle définie pour la distribution de dividendes, puis aux détenteurs d'actions de classe A."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 2.700.000 (deux millions neuf cent cinquante mille euros) pour le porter de EUR 8.711.000 (huit millions sept cent onze mille euros) à EUR 11.411.000 (onze millions quatre cent onze mille euros) par la création et l'émission de 270.000 (deux cent soixante-dix mille) actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, jouissant des droits et avantages attachés aux actions de classe B, assorties d'une prime d'émission globale de EUR 1.215.000 (un million deux cent quinze mille euros).

#### *Souscription - Libération*

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, sont ensuite intervenus:

a) Monsieur Philip FOURNIER, demeurant à Angers (France), ici représenté par Monsieur Pierre LENTZ, prénommé, qui a déclaré souscrire à 135.000 (cent trente-cinq mille) nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 607.500 (six cent sept mille cinq cents euros) et libérer le tout intégralement moyennant un apport en nature consistant en 250 (deux cent cinquante) actions représentatives de 50% du capital de la société FINTECH, une Société par Actions Simplifiée de droit français ayant son siège social au 11, place François Mitterrand, F-49100 Angers, inscrite auprès du Registre de Commerce d'Angers sous le numéro 350 637 153, cet apport étant évalué à EUR 2.087.500 (deux millions quatre-vingt-sept mille cinq cents euros).

b) Madame Christèle FOURNIER, demeurant à Angers (France), ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, prénommé, qui a déclaré souscrire à 135.000 (cent trente-cinq mille) nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 607.500 (six cent sept mille cinq cents euros) et libérer le tout intégralement moyennant un apport en nature consistant en 250 (deux cent cinquante) actions représentatives de 50% du capital de la société FINTECH, une Société par Actions Simplifiée de droit français ayant son siège social au 11, place François Mitterrand, F-49100 Angers, inscrite auprès du Registre de Commerce d'Angers sous le numéro 350 637 153, cet apport étant évalué à EUR 2.087.500 (deux millions quatre-vingt-sept mille cinq cents euros).

L'assemblée générale accepte la souscription et la libération des nouvelles actions de classe B par les personnes susmentionnées. Par conséquent, étant donné que le montant de l'apport est supérieur au montant des nouvelles actions émises, assorties d'une prime d'émission, il sera procédé à l'inscription dans les livres de la Société de 2 (deux) dettes en compte courant, chacune d'un montant de EUR 130.000 (cent trente mille euros), l'une envers Monsieur Philip FOURNIER, l'autre envers Madame Christèle FOURNIER.

#### *Rapport du réviseur d'entreprises indépendant*

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi le 18 décembre 2012 par GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., signé par Marco CLAUDE, réviseur d'entreprises agréé, dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission et de la soulte."

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

#### *Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à onze millions quatre cent onze mille euros (EUR 11.411.000,-) représenté par huit cent soixante et onze mille cent (871.100) actions de classe A et deux cent soixante-dix mille (270.000) actions de classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

*Cinquième résolution*

En vue de mettre les actions de la société FINTECH apportées, à la libre disposition de la société FL Finance S.A., l'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée "conforme" par le notaire instrumentant ou d'une expédition de l'acte notarié attestant que l'augmentation de capital de la société FL Finance S.A. a été documentée et que la souscription et l'apport décrits ci-avant ont été réalisés, afin d'accomplir, au nom et pour compte de la société FL Finance S.A., toutes les formalités qui devront être accomplies en France aux fins d'effectuer le transfert des 500 (cinq cents) actions représentatives de l'intégralité du capital de la société FINTECH au profit de la société FL Finance S.A. et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie. Aux effets ci-dessus, le mandataire spécial est expressément autorisé à signer tous actes ou documents et à accomplir toutes formalités qui s'avèreront utiles ou nécessaires pour une correcte exécution de la présente procuration, avec promesse de ratifier le tout à première demande.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 3.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Lentz, Grundheber, Rodrigues, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62600. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005336/168.

(130005176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

**Mellon International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 234.701.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.108.

—  
EXTRAIT

En date du 18 décembre 2012, MBC Investments Corporation, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, a transféré les 2.347.015 (deux millions trois cent quarante-sept mille quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 100 GBP (cent livres sterling) chacune, qu'elle détenait dans le capital social de la Société, comme suit (le "Transfert Initial"):

- transfert de 234 (deux cent trente-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 100 GBP (cent livres sterling) chacune, représentant approximativement 0,01% du capital social de la Société (les "Parts Sociales de BNYMIM LLC"), à BNY Mellon Investment Management Holdings LLC, une société organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique ("BNYMIM LLC");

- transfert de 2.346.781 (deux millions trois cent quarante-six mille sept cent quatre-vingt-une) parts sociales d'une valeur nominale de 100 GBP (cent livres sterling) chacune, représentant approximativement 99,99% du capital social de la Société, à BNY Mellon Investment Management LLP, une société enregistrée en Angleterre, ayant son siège social sis au 160 Queen Victoria Street, Londres EC4V 4LA, Royaume-Uni ("BNYMIM LLP").

En date du 18 décembre 2012, immédiatement après le Transfert Initial, BNYMIM LLC a transféré les Parts Sociales de BNYMIM LLC à BNYMIM LLP.

Il en résulte que l'actionariat de la Société se compose depuis le 18 décembre 2012 comme suit:

- BNY Mellon Investment Management LLP: . . . . . 2.347.015 (deux millions trois cent quarante-sept mille quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 100 GBP (cent livres sterling) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013008281/33.

(130008715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Autoparts Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.908.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 18 décembre 2012 que:

- Mr. Gregory Alan COLE a été démis de ses fonctions de gérant de classe A de la Société en date du 10 décembre 2012;

- Mr. Keith Alan Zar, directeur de sociétés, né le 15 septembre 1954 à Chicago, Illinois et résidant professionnellement au 1900 West Field Court, Lake Forest, Illinois 60045 est nommé en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

De plus, il est porté à la connaissance des tiers que M. Hermann-Günter SCHOMMARZ est dorénavant connu sous le nom de M. Herman SCHOMMARZ.

Par conséquent le Conseil de gérance est composé comme suit:

- Keith Alan ZAR, Gérant de classe A
- Herman SCHOMMARZ, Gérant de classe B
- Stewart KAM-CHEONG, Gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 16 janvier 2013.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013008332/25.

(130009964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

**Butterfly Effect S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 143.590.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait d'un compte rendu d'une assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 27 décembre 2012 à 14:00 heures*

A l'unanimité les actionnaires ont décidé comme suit:

*Première résolution*

Est approuvé le report de la société "AUTONOME DE REVISION", représentée par Mr. Gerhard NELLINGER, établie à 70, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg, l'Auditeur- vérificateur à la Liquidation de la Société, daté au 13 décembre 2012.

*Deuxième résolution*

Est donnée décharge au Liquidateur, Marleen Watté-Bollen, établie à 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, pour l'exécution de sa fonction et l'accomplissement de ses tâches.

*Troisième résolution*

Est donnée décharge à la société "AUTONOME DE REVISION", représentée par Mr. Gerhard NELLINGER, établie à 70, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg, pour l'exécution de sa fonction et l'accomplissement de ses tâches.

*Quatrième résolution*

Est déclaré clôturée la liquidation de la société "BUTTERFLY EFFECT SA (en liquidation)".

## Cinquième résolution

Seront conservés, pendant une période de 5 ans, à l'adresse du Cabinet d'avocat Marleen Watté-Bollen au 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, les documents de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Me Marleen Watté-Bollen

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013008425/29.

(130009678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

**Carta Capital Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.560.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2012, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2013, LAC/2013/235.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «CARTA CAPITAL INVESTMENTS II S.à r.l.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 135.560, constituée suivant acte notarié du 27 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 437 du 20 février 2008, et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 octobre 2012.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial du présent acte à l'adresse suivante: L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 9, boulevard Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008434/21.

(130009448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

**Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 6.934.510,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

—  
Il résulte d'un contrat de vente de parts sociales signé en date du 20 décembre 2012 que:

Claudas Investments S.à r.l., une société ayant son siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant le numéro d'immatriculation B131368, a racheté:

- les quatre cent quatre-vingt-dix mille (490.000) parts sociales X détenues par la société Leto Investments S.à r.l., une société ayant son siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant le numéro d'immatriculation B132218;
- les dix mille (10.000) parts sociales X détenues par la société Pelleas Investments S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant le numéro d'immatriculation B127231;
- les deux millions (2.000.000) parts sociales Y détenues par la société Alymere Investments S.à r.l., une société ayant son siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant le numéro d'immatriculation B125462.

Claudas Investments Two Limited, une société ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-KY1-1104 George Town, Grand Cayman ayant le numéro d'immatriculation MC-220145, a transféré:

- 2.500 parts sociales ordinaires;
- 1.755.500 parts préférentielles de classe A;
- 1.755.500 parts préférentielles de classe B; et
- 921.010 parts sociales préférentielles de classe C rachetables.

qu'elle détenait dans le capital social de la société Claudas Investments S.à r.l. à Mersch Investments Partnership LLP, une société ayant son siège au 1201 North Market Street, 18<sup>th</sup> Floor, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA.

Leto Investments S.à r.l., Pelleas Investments S.à r.l. et Alymere Investments S.à r.l. agissant au travers ne détiennent donc plus aucune part sociale dans le capital social de la société Claudas Investments S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008446/30.

(130009502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

**Couquelet International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 7.038.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2013*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 15 janvier 2013 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires accepte la démission des administrateurs Guy Baumann et Yves Biewer avec effet à ce jour.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Sébastien FÈVE, né le 19 décembre 1978 à Saint-Dié (France), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire, à compter du 15 janvier 2013.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017.

3. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Mayra ROMERO TORRES, née le 21 mars 1976 à Santiago De Cuba (Cuba), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8a, Boulevard de la Foire, à compter du 15 janvier 2013.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017.

4. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société sise à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée à L-1528 Luxembourg, 8a, Boulevard de la Foire, à compter du 15 janvier 2013.

5. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend acte du changement d'adresse de Monsieur Yannick KANTOR du 42 rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg au 8a, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à compter du 15 janvier 2013.

6. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires accepte la démission du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. avec effet à ce jour.

7. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Richard GAUTHROT, né le 14 novembre 1960 à Nancy (France), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire, à compter du 15 janvier 2013.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013008487/38.

(130009638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

**Gearbulk Navigation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.072.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Brooklands Shipping Limited, a company limited by shares duly incorporated and validly existing under the laws of Bermuda, with registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, Par-La-Ville Place, 14 Par-La-Ville Road, Hamilton HM 08, Bermuda and registered with the Registrar of Companies of Bermuda under registration number 42525,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on December 28, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "Gearbulk Navigation S.à r.l.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at one hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 175.000,00) represented by one hundred seventy-five thousand (175.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the sole manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the one hundred seventy-five thousand (175.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in kind in the aggregate amount of one hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 175.000,00) consisting in the assets held by Brooklands Shipping Limited, prenamed, and listed in its contribution declaration dated December 28, 2012 and which is annexed to the present deed (the Assets).

#### *Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated September 30, 2012 of Brooklands Shipping Limited, prenamed, "certified true and correct" by its management;
- the contribution declaration of Brooklands Shipping Limited, prenamed, dated December 27, 2012, annexed to the present deed, attesting that it is the unrestricted owner of the Assets.

#### *Effective implementation of the contributions*

Brooklands Shipping Limited, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the unrestricted owner of the Assets, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the Assets to be contributed or part of them be transferred to it;
- the Assets to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct;
- the contribution of the Assets is effective today without qualifications;
- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the contribution of the Assets and consider it effective anywhere and towards any third party.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

*Category A managers:*

- Mr. Kjell Hovden, company secretary, born on September 5, 1965 in Osteroy, Norway, with professional address at 5, The Heights, Weybridge, Surrey - KT13 ONY, United Kingdom;
- Mr. Kristian Jebsen, businessman, born on December 16 1954 in Bergen, Norway, with professional address at Par-La-Ville Place, 3<sup>rd</sup> Floor, 14 Par-La-Ville Road, Hamilton HM 08, Bermuda.

*Category B managers:*

- Mr. Alan Dundon, company manager, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Frederic Salvadore, company manager, born on September 3, 1973 in Charleroi, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Brooklands Shipping Limited, une company limited by shares dûment établie et existant valablement selon les lois des Bermudes, ayant son siège social au 3<sup>rd</sup> Floor, Par-La-Ville Place, 14 Par-La-Ville Road, Hamilton HM 08, Bermudes et enregistrée auprès du registre de commerce des Bermudes sous le numéro d'enregistrement 42525,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 28 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Gearbulk Navigation S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La

Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à cent soixante-quinze mille Dollars Américains (USD 175.000,00) représenté par cent soixante-quinze mille (175.0000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales ont toutes été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en nature d'un montant total de cent soixante-quinze

mille Dollars Américains (USD 175.000,00) consistant en des actifs détenus par Brooklands Shipping Limited, prénommé, et listés dans sa déclaration d'apport du 28 décembre 2012, annexée au présent acte (les Actifs).

#### *Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 30 septembre 2012 de Brooklands Shipping Limited, prénommée, «certifié sincère et véritable» par sa gérance;
- la déclaration d'apport de Brooklands Shipping Limited, prénommée, datée du 27 décembre 2012, annexée au présent acte, certifiant qu'elle est la propriétaire sans restriction des Actifs.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Brooklands Shipping Limited, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est la propriétaire sans restriction des Actifs, ceux-ci étant librement transmissibles et n'étant pas sujet à aucun droit de préemption ou option d'achat de toute sorte par lesquels un tiers pourrait demander que les Actifs lui soient apportés ou une partie de ceux-ci lui soient transférés;
- les Actifs apportés sont libres de tout gage, garantie ou usufruit;
- l'apport des Actifs est réalisé ce jour sans réserve;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer l'apport des Actifs et de le rendre effectif partout et envers tous tiers.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de catégorie A:*

- M. Kjell Hovden, corporate secretary, né le 5 septembre 1965 à Osteroy, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, The Heights, Weybridge, Surrey - KT13 ONY, Royaume-Uni;
- M. Kristian Jebsen, homme d'affaires, né le 16 décembre 1954 à Bergen, Norvège, ayant son adresse professionnelle au Par-La-Ville Place, 3<sup>rd</sup> Floor, 14 Par-La-Ville Road, Hamilton HM 08, Bermudes.

##### *Gérants de catégorie B:*

- M. Alan Dundon, gérant de sociétés, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Frédéric Salvadore, gérant de sociétés, né le 3 septembre 1973 à Charleroi, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 janvier 2013. Relation: EAC/2013/273. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005341/381.

(130005915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

**Euro Bioenergy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 121.207.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 8 janvier 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Saurabh Anand, avec adresse professionnelle au 600, Travis Street, Suite 2310, Houston, 77002 Texas, Etats-Unis au mandat de Gérant non-exécutif, avec effet au 18 décembre 2012 et pour une durée indéterminée
2. Acceptation de la démission de Wallace Varga, avec adresse professionnelle au 200, Clarendon House, étage 25<sup>th</sup> floor, MA 02116 Boston, Etats-Unis de son mandat de Gérant non-exécutif, avec effet au 18 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008522/15.

(130009668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

**EBV s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4463 Soleuvre, 2, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 148.646.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 décembre 2012, numéro 2012/2877 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 8 janvier 2013, relation: CAP/2013/42 de la société à responsabilité limitée "EBV s.à r.l.", avec siège social à L-4463 Soleuvre, 2, rue Prince Jean, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 148 646, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 2 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2163 du 5 novembre 2009, ce qui suit:

- La société anonyme LUXTRID S.A., seule associée, a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 28 décembre 2012,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- l'associée a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'elle assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

Bascharage, le 14 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

*Le notaire*

Référence de publication: 2013008528/25.

(130009515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

**Flint Hills Resources Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.987.

**EXTRAIT**

Il ressort d'un contrat de transfert de parts sociales exécuté en date du 14 décembre 2012 entre:

- FHR Investments, LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, DE 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4734984,
- Et,

- Flint Hills Resources, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, DE 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 3475337,

- que les quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par FHR Investments, LP, susnommée, à Flint Hills Resources, LLC, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Flint Hills Resources, LLC, seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013008577/31.

(130009647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

**Godis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.591.

—  
EXTRAIT

1) Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 Décembre 2012 que:

Monsieur Stefan Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, ayant son adresse à 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, Grand-duché de Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée en remplacement de Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérant démissionnaire.

2) Suite à un déménagement, les associés de la Société tel que mentionnés ci-dessous demeurent désormais à Lime Grove House, Green Street JE1 2ST St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes:

- CVC Europe Enterprise GP Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P;

- CVC Europe Enterprise GP Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P;

- CVC European Equity III Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity III General Partner L.P, lui-même agissant au nom et pour compte CVC European Equity Partners III Parallel Fund-A L.P;

- CVC European Equity III Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity III General Partner L.P, lui-même agissant au nom et pour compte CVC European Equity Partners III Parallel Fund-B L.P;

- CVC European Equity III Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity III General Partner L.P, lui-même agissant au nom et pour compte CVC European Equity Partners III L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 Janvier 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013008595/29.

(130009367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

**Génie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.769.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 novembre 2012, que le Conseil a décidé les résolutions suivantes:

1. Démission avec effet immédiat de de Mr Reno Maurizio TONELLI aux fonctions d'administrateur de la Société.

2. Nomination avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur de la Société, Mr Gustavo STRASSENER, avec adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

3. Le siège social de la Société est transféré, avec effet au 14 novembre 2012, de son adresse actuelle 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

4. Le Conseil d'Administration approuve le changement d'adresse professionnelle de Luxembourg Marine Services S.A., administrateur et administrateur-délégué de la société, à la nouvelle adresse précitée, au 25 Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, qui est représentée par son représentant permanent Mr Jean-Pierre DE WOLF avec adresse professionnelle au 25 Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

5. Ces résolutions seront ratifiées lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013008606/21.

(130009516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

**Goodyear, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 121.292.500,00.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 4.441.

Il résulte des résolutions écrites des actionnaires de la Société en date du 29 octobre 2012 que le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Dominikus Golsong de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 11 octobre 2012, et nomme Monsieur Jeff Havlin, né le 17 septembre 1967 à Winfield, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg comme nouvel administrateur de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018 avec effet au 11 octobre 2012.

Le conseil d'administration de la Société est maintenant composé comme suit:

- Monsieur Jean-Claude Dellere;
- Monsieur Hans-Joachim Famula;
- Monsieur John Blum;
- Monsieur Jean-Pierre Jeusette;
- Monsieur Joseph Lutgen;
- Monsieur François Dele;
- Monsieur Christophe Dieret; et
- Monsieur Jeff Havlin.

Le 15 janvier 2013.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013008613/26.

(130009592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

**Goodyear Dunlop Tires Operations S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 240.001.875,00.**

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 71.219.

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société en date du 6 décembre 2012 que le conseil d'administration de la Société prend acte de la démission de Monsieur Ronn Archer de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 31 octobre 2012 et nomme Monsieur Karl Brocklehurst, né le 20 novembre 1970 à Derby, Royaume-Uni, résidant au 31 Alford Road, West Bridgford, Nottingham, NG2 6GT, Royaume-Uni comme nouvel administrateur de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018 avec effet au 26 décembre 2012.

Il est à noter également que Monsieur Daniel Stephen Ludwig a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2012.

Le conseil d'administration de la Société est maintenant composé comme suit:

- Monsieur Jean-Claude Dellere;
- Monsieur John Blum;
- Monsieur Hans-Joachim Famula;
- Monsieur Dominikus Golsong;

- Monsieur Onno Maliepaard;
- Monsieur Joseph Lutgen;
- Monsieur François Dele;
- Olivier Rousseau; et
- Monsieur Karl Brocklehurst.

Le 15 janvier 2013.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013008614/29.

(130009591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

**Hussard 2B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 70.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.789.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the sole shareholder of Hussard 2B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.789 and having a share capital of EUR 70.000,- (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing then in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on the 26<sup>th</sup> September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. - No. 116 of January 18, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing then in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. - No. 516 of March 10, 2006.

There appeared:

Motion II "B" LP, a limited partnership duly organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1, Royal Avenue, bâtiment Royal Plaza, BGU - GY1 2HL St Peter Port, and registered in the Company House Register of England and Wales under number LP10579 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Jeremie Houet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company,

- that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Cognetas GP (DI) Limited, a company incorporated under the laws of United Kingdom with registered address at First Floor, 102 Jermyn Street, London SW1Y 6EE, United Kingdom and registered with the Companies Register of United Kingdom under number 05136110, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Miscellaneous.

- that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Cognetas GP (DI) Limited, a company incorporated under the laws of United Kingdom with registered address at First Floor, 102 Jermyn Street, London SW1Y 6EE, United Kingdom and registered

with the Companies Register of United Kingdom under number 05136110, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French version. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the representative of the person appearing, he signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le onzième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Hussard 2B S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.789 et disposant d'un capital social de EUR 70.000.- (la Société), constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à l'époque à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg le 26 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 116 le 18 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à l'époque à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 516 le 10 mars 2006.

A comparu:

Motion II "B" LP, une société en commandite constituée et régie selon les lois de Grande Bretagne, dont le siège social se situe au 1, Royal Avenue, bâtiment Royal Plaza, BGU - GY1 2HL St Peter Port, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP 10579 (l'Associé Unique),

représentée par Jérémie Houet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'il est l'Associé Unique de la Société,

- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de Cognetas GP (DI) Limited, une société constituée selon les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 1<sup>er</sup> Etage, 102 Jermyn Street, London SW1Y 6EE, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre sous le numéro 05136110, en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Attribution des pouvoirs au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;

## 5. Divers.

- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de nommer Cognetas GP (DI) Limited, une société constituée selon les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 1<sup>er</sup> Etage, 102 Jermyn Street, London SW1Y 6EE, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre sous le numéro 05136110, comme liquidateur (le Liquidateur), dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique.

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

### *Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. HOUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61256. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005384/136.

(130005505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

### **Jobe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.178.

### *Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 21 décembre 2012*

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
2. Les démissions de Messieurs Johannes BERTORP et Alexis KAMAROWSKY ainsi que de Luxembourg International Consulting de leurs mandats de gérants ont été acceptées avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
3. Ont été nommés gérants avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée illimitée:
  - Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.
  - Monsieur Eric LECLERC, né le 04.04.1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

- Madame Martine KAPP, née le 10.12.1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

*Pour la société  
Un gérant*

Référence de publication: 2013008677/20.

(130009318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

---

### **Square Meter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 142.182.

#### — EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société SQUARE METER S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

*Pour SQUARE METER S.A.*

Référence de publication: 2013007347/13.

(130007286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

### **Principle Capital Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.144.

#### — CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2012, LAC/2012/62129, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société à responsabilité limitée «Principle Capital Holdings S.A.», avec siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.144 (la «Société»), constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de «Tabula Holdings Eight», suite à un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), numéro 147 du 5 février 2004 et a été transformé en société anonyme suite à un acte du même notaire, en date du 8 octobre 2004, publié au Mémorial, numéro 23 du 11 janvier 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suite à un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mai 2010, publié au Mémorial, numéro 1381 du 6 juillet 2010.

La Société a été mise en liquidation suite à un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial, numéro 675 du 8 avril 2011.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront déposés et conservés pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation dans le Mémorial C et le Recueil des Sociétés et Associations au siège de la Société au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007197/28.

(130007645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---